

32^{ème} Rallye de Meuse 2024

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 15 janvier 2024
Ouverture des engagements : 15 janvier 2024
Clôture des engagements : 19 février 2024
Parution du road-book : 02 mars 2024
Dates et heures des reconnaissances : samedi 02 mars 2024 de 8h00 à 19h00
Vérifications des documents et des voitures le :
- Samedi 02 mars 2024 de 14h à 19h centre contrôle technique 2 route de neufchateau Gondrecourt
- Samedi 02 mars 2024 de 14h15 à 19h30 vérifications techniques au centre contrôle technique 2 route de neufchateau Gondrecourt-le-Château
Heure de mise en place du parc de départ le : De 14h30 à 19h30 sur le parking du supermarché Carrefour contact à Gondrecourt-le-Château.
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 02 mars à 19h30 à la salle de la mairie, Place de la Mairie
Publication des équipages admis au départ le : 02 mars
Publication des heures et ordres de départ le : 02 mars à 19h30 à la salle de la mairie, Place de la Mairie

Briefing des pilotes prioritaires par écrit à l'administratif contre émargement et affiché

Départ de la 1^{ère} voiture à Gondrecourt-le-Château le dimanche 03 mars à partir de 8h00.

Arrivée à : Gondrecourt-le-Château (55) à partir de 16h.

Publication des résultats partiels : Salle de la Mairie (parc fermé)

Vérification finale : Garage BREUIL A TREVERAY

Publication des résultats du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent à Gondrecourt-le-Château(55)

Remise des prix le dimanche 03 mars au podium d'arrivée Gondrecourt-le-Château(55), 10 minutes après la dernière voiture

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Meuse organise le 02 et 03 mars 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique le 31^{ème} rallye régional de la Meuse.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile grand est sous le numéro 1 en date du 05/12/2023 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 22 en date du 05/12/2023

Comité d'Organisation

Président : Guy JANNY

Membres : Les membres de l'ASA 55

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA 55, Monsieur Guy JANNY 11 Route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE

Téléphone : 06.83.89.80.41

Mail : gjanny.stchristopheauto@orange.fr / asameuse55@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Gondrecourt-le-Château (55)

Lieu, date, horaire : Mairie de Gondrecourt-le-Château pendant la durée de l'épreuve.

Organisateur technique

Nom : ASA 55

Adresse : 11 route de Bar 55000 BUSSY-LA-COTE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Noms	Numéro de Licence	Code ASA
Président du collège	COTTET Patrice	8012	03 05
Membres	CONDAMIN Claude	122813	03 14
	BUSSEREAU Bernard	1503	03 06
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	03 14
Administratif	Muler laure	20272	03 02
	Hamel juliette	254476	03 02
	PEURREUX ODILE	11716	03 02
	ANGELMANN Joceline	233639	03 02
Directeur de course	BIDAL Jean-Charles	1625	03 05
Directeur de course adjoint	Stoeckle thierry	3500	03 05
Adjoint à la direction de course gestionnaire de l'ES 1-2-3- au PC	Claude David	221403	03 08
Responsable sécurité	Guy JANNY	17573	03 02
Véhicule TRICOLORE	Hector Jean Claude	1805	03 21
Commissaire technique responsable	PROTOIS G	1906	03 21
Commissaires techniques	LORRAIN Michel	105082	03 02
	Affelin Daniel	12679	03 22
Directeur de course es 1-2-3	ANGELMANN Alain	214977	03 02
Adjoint es 1-2-3	Scicheler jean jacques	17673	03 23
Relations concurrents	ANGELMANN Joselyne	233639	03 02
	HOROLA GILBERT	12674	0313
Responsable informatique et classement	PEURREUX GERARD	11719	03 05
Responsable des commissaires	Gerard Sebastien	119320	03 02
Voiture DAMIER	Humbert Jean Claude	21139	03 02
Chronometreur			
Chronométrateurs ES1-2-3	GERMAIN CHRISTIAN	211678	03 05
	FRANCHI Françoise	214894	03 05
Médecins	WIEDENKELLER Michel	146262	03 12

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye de Meuse compte pour la Coupe de France des Rallye 2024 COEFFICIENT 2 et le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2024

1.3P. VERIFICATIONS

**Administratives :Centre contrôle technique 2 route de neuchateau 55130 gondrecourt le chateau
Samedi 02mars 2024de14h00 à 19h00.**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licence 2024 FFSA
- Passeport technique
- Permis de conduire
- Merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement
-

Techniques :

Les vérifications techniques auront lieu **le samedi 02 mars 2024de 14h15 à 19h30 au centre contrôle technique 2 route de neufchateau a Gondrecourt-le-Château**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage BREUIL A TREVERAY 55130**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au reglement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 32^{ème} rallye de Meuse doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 19 fevrier 2024 accompagné des droits d'engagement à l'adresse ci-dessous :

**ASA 55 –Guy JANNY
11 Route de Bar
55000 BUSSY-LA-COTE
Tel 06.83.89.80.41**

Mail : gjanny.stchristophe@orange.fr / asameuse55@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum en moderne hors VHC

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : 375 € → ENGAGEMENT à 305 € pour tous.

- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)
- le montant a été majoré de 5€ pour le challenge des commissaires de la ligue grand est
- LE montant pour les equipage asa 55 265€

Le montant pour les equipage de plus de 200 kms 275€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.1P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.1 PARC D'ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalé dans le road book. installation à partir du samedi 2 mars à 13h30

Important : une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

Une pénalité DE 200€ sera appliquée par le collège des commissaires sportifs pour chaque infraction constatée

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye ,aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5,1 identification des voitures

CONFORME AU REGLEMENT SANDARD DES RALLYE FFSA

5,2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES des rallyes ffa

6.1. DESCRIPTION

Le 32^{me} Rallye de Meuse représente un parcours de 131,1 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,9 kms**

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2-3- « VILLE DE GONDRECOURT » 13,3 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Les reconnaissances auront lieu le **samedi 2 mars 2024 de 8h00 à 15h00.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

Dans tous les rallye asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route notamment la vitesse et le bruit
le nombre de passages est limité à 3 passages
Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par le départ
Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

7,1,7. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 02 mars 2024 à partir de 8h00 au centre de contrôle technique 2 route de Neufchâteau 55130 Gondrecourt le château

7,3 CONTROLES HORAIRES (CH)

7,3,5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Page 29 du règlement Standard des rallyes 2019

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionné par le collège des commissaires sportifs

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout les pilotes ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10. PRIX et coupe

SCRATCH 1^{er} **1 coupe**

2^{ème} **1 coupe**

3^{ème} **1 coupe**

CLASSE 1^{er} **1 coupe**

2^{ème} **1 coupe (si 5 partants)**

3^{ème} **1 coupe (si 10 partants)**

1 coupe au 1er équipage féminin

3 coupes seront remises pour les commissaires

La remise des prix se déroulera au podium arrivée à Gondrecourt-le-Château (55)